

ROUE D'OR SANARYENNE

ASSOCIATION LOI 1901 N° 0833002374 – AFFILIATION UFOLEP N° 083123026 FFC N° 08830

Roue d'OR Sanaryenne - Stade des Picotières - chemin de la Milhière - 83110 Sanary

Tel : 06.16.68.44.09 Email : rouedorsanaryenne@live.fr N° SIRET : 502 773 013 00011 –Code APE 9312 Z

Grand Prix SUD SAINTE BAUME

Le Règlement

ART.1 – FORMULE ET ITINERAIRE

❖ La Roue d'OR Sanaryenne organise, le 11/03/2018, une course cycliste sur route. La course est réservée aux licenciés UFOLEP.

Elle se déroulera sur le plateau de Signes sur l'itinéraire suivant : départ dans le parc d'activité de Signes, avenue de Rome, avenue de Copenhague, avenue de Madrid, route départementale D2, route départementale D402, retour au parc d'activité, soit un circuit de 7.5 kms. Le départ et l'arrivée sera jugée rue de Rome :

- **1e Départ** : 9h pour la première catégorie effectuant 10 tours de circuit, soit 75 km.
Arrivée prévue : vers 10h30
- **2e Départ** : 9h03 pour la deuxième catégorie effectuant 9 tours de circuit soit 67,5 km
Arrivée prévue : vers 11h
- **3e Départ** : 11h15 pour la troisième catégorie effectuant 8 tours de circuit, soit 60 km.
Arrivée prévue : vers 13h
- **4e Départ** : 11h18 pour la catégorie GS effectuant 7 tours de circuit, soit 52,5 km.
Arrivée prévue ; vers 13h

ART.2 – DIRECTION DE LA COURSE

❖ Le Directeur de l'organisation est chargé de la direction générale de la course, aidé dans sa tâche par les membres de l'organisation.

Le Président du Collège des Commissaires, en collaboration avec les membres du Jury, assure les fonctions de direction et du contrôle sportif de la course.

Le Juge à l'arrivée et les commissaires sont responsables des classements. Il y aura quatre classements pour les catégories : 1 – 2 – 3 – GS établis par **SPORTIPS chronométrage**.

Plus 4 Trophées « Souvenir ROBERT CUTAIA » à chacun des vainqueurs du sprint peloton au passage du 4^e tour de chaque catégorie.

ART.3 – DISPOSITIONS GENERALES

❖ Les coureurs participants sont tenus au respect du présent règlement, et, pour ce qui n'y est pas prévu, au respect des règlements nationaux en vigueur fixés par l'UFOLEP et la FFC.

ART.4 – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

❖ **On ne jette rien sur la chaussée (emballages, tubes vident ou autres) sous peine de disqualification**

❖ Les coureurs peuvent se servir de bicyclettes dont les paramètres et dimensions sont fixés par le règlement de l'UCI.

L'ajout de prolongateurs est interdit.

Ils doivent porter un casque rigide, le maillot de l'équipe à laquelle ils appartiennent, et respecter les normes en vigueur du Code de la route.

Les dossards doivent être visibles en toutes circonstances quelques soient les conditions météorologiques

ART.5 – VEHICULES SUIVEURS

❖ Aucun véhicule suiveur ne sera autorisé. **Seuls les véhicules de l'organisation et de la sécurité seront autorisés.**

ART.6 – INSCRIPTIONS

❖ Les engagements au tarif de 10 €, **par courrier** à l'adresse de l'organisateur : Luc NICOLAIEFF 305 rue Paul Cézanne 83150 BANDOL,

❖ **Par mail** : rouedorsanaryenne@live.fr et au départ rue de Rome

L'enregistrement des inscriptions se fera à partir de **8 heures**

Afin de permettre d'organiser aux mieux les départs, les inscriptions par correspondance doivent être préférées aux engagements sur place.

ART.7 – SIGNALISATION

❖ L'organisation met en place sur le tracé du parcours de la course les signalisations nécessaires.

Aucune responsabilité ne pourra lui être attribuée en cas d'erreur de parcours de la part des coureurs.

ART.8 – PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

❖ La remise des prix se fera à partir de 11h30 pour les 1et 2 – 13h15 pour les 3 et GS

Les récipiendaires devront se présenter vêtus d'un maillot ou d'une veste aux couleurs de leur club d'appartenance.



